

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
portant nomination temporaire de M. Alain GOREUX au  
mandat de Directeur général (rang A3) - de l'Office  
Francophone de la Formation en Alternance**

**A.Gt 15-10-2020**

**M.B. 23-10-2020**

Par arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 15 octobre 2020 et à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2020, M. Alain GOREUX est nommé à titre temporaire en qualité de Directeur général (mandataire de rang A3) de l'Office Francophone de Formation en Alternance jusqu'au 31 décembre de l'année au cours de laquelle est intervenue la prestation de serment des membres d'un nouveau Gouvernement faisant directement suite au renouvellement du Parlement, soit jusqu'au 31 décembre 2024 inclus,

Sa résidence administrative est fixée à Bruxelles.

Conformément aux lois coordonnées sur le Conseil d'Etat, une requête signée et datée peut être introduite contre cette nomination endéans les soixante jours après cette publication.

La requête identifiant les parties ainsi que l'acte attaqué et exposant les faits et moyens doit être envoyée sous pli recommandé à La Poste au Conseil d'Etat, rue de la Science 33, à 1040 Bruxelles.

Toute personne justifiant d'un intérêt peut obtenir une copie conforme de cet arrêté de nomination auprès de la Direction générale de la Fonction publique et des Ressources humaines du Ministère de la Communauté française.